

Réf : 1004

Réglementation de Bâle II et la gestion des risques bancaires

Population : -Gestionnaires (toutes spécialités), gérants taux, gérants actions, analystes financiers.	Objectifs : Comprendre la réglementation de Bâle II et la gestion des risques bancaires.	
Programme :	Le comité de Bâle et la réglementation sur les risques bancaires En quoi la prise de risques est-elle inhérente aux métiers d'intermédiation financière ? Comprendre les travaux du comité de Bâle Quelles sont les nouvelles règles de la gestion des risques selon Bâle ? Organiser un contrôle des risques dans une institution financière Maîtriser les risques de crédit Maîtriser les risques de marché Maîtriser la gestion du bilan Maîtriser les risques opérationnels	
Période :	A déterminer	
Durée :	03 jours	
Animateur(s)	Niveau d'Etude	Fonction Occupée